

Les États-Unis à la torture

Arte Une remarquable enquête montre comment la tactique du supplice a été systématisée dans ce pays

Jean-Luc Bertet

Un agent des forces spéciales qui a été, à des fins d'entraînement, soumis au supplice de la baignoire en témoigne. La sensation est atroce, celle d'une noyade, assurément un vrai acte de torture. « Pas du tout, modère un responsable de la CIA, elle a été approuvée par le Président et par la communauté juridique américaine. » Après le 11-Septembre, les États-Unis se sont lancés dans deux guerres, en Afghanistan et en Irak, misant avant tout sur le renseignement. Elles ont conduit tout droit au camp de Guantánamo et à la prison d'Abou Ghraïb. La démocratie américaine, au mépris de sa Constitution, des règles de droit international, des conventions de Genève – fondements du droit humanitaire –, a systématisé l'usage de la torture.

Dans son remarquable documentaire *Torture made in USA*, Marie-Monique Robin retrace la genèse de cette dramatique démission de la civilisation et dévoile les manipulations de Bush et de son

équipe pour faire passer l'inacceptable. Parce que la journaliste avait déjà commis en 2004 un travail remarqué sur les *Escadrons de la mort, l'école française* – où elle avait exposé comment des militaires français, forts de leur « expérience » algérienne, étaient devenus les spécialistes de méthodes enseignées aux dictateurs sud-américains –, elle a pu, sans être suspectée d'antiaméricanisme primaire, approcher des témoins essentiels. Ces interviews exclusives, mêlées à des archives filmées inédites d'auditions parlementaires conduites par des commissions du Congrès, montrent comment, à travers manœuvres et mensonges, s'est mise en place cette dérive.

« Intensité d'une blessure physique sévère »

Le vice-Président Dick Cheney l'avait annoncé dès le 16 septembre 2001 : « Nous devons libérer de toute contrainte les services de renseignements pour qu'ils puissent conduire leur mission. » Il va s'appuyer sur une armée de juristes pour tordre

les lois, faisant requalifier la torture comme « intensité d'une blessure physique sévère », ce qui laisse bien des latitudes. Dans un mémo approuvé par Bush et retiré de la circulation après Abou Ghraïb, sont même détaillées trois catégories de techniques inspirées d'un programme détourné de son objectif. Il visait à l'origine à entraîner l'élite des officiers américains à résister à la torture. En connaisseurs, les militaires ne sont pas dupes : elle est inefficace et les trois armes se sont unanimement prononcées contre son usage. Elle fait avouer tout et n'importe quoi et peut se retourner contre les troupes américaines elles-mêmes. Son efficacité ne vaut qu'à Hollywood, explique Larry Wilkerson, chef de cabinet du ministre de la Défense Colin Powell. Faisant allusion à des séries comme *24 Heures*, où Jack Bauer se livre à chaque épisode à des actes de torture pour sauver le monde, il souligne « le grotesque de l'argument ». Cela suppose qu'on « peut obtenir le bon renseignement au bon moment »...

Mais on ne se débarrasse pas facilement de la torture une fois installée dans les pratiques et les consciences. Obama, malgré ses promesses, n'a pas fermé Guantánamo et a assuré l'impunité à l'administration Bush. Au-delà du cas américain, Marie-Monique Robin espère attirer l'attention sur la portée universelle de son film. « À un problème politique, explique-t-elle, il faut une réponse politique. Une solution strictement militaire dans un cas comme celui-là ne peut que s'enliser inévitablement dans la torture. Et le premier résultat, c'est de produire de nouveaux terroristes. »

Torture made in USA, mardi à 20.40, Arte
• DVD des *Escadrons de la mort* et *Torture made in USA*, Arte éditions, dès le 28 juin, 15 € chacun.



Image de torture dans la prison d'Abou Ghraïb en 2008. DR